



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Conseil de Communauté du 28 septembre 2023
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS

Nombre de membres 14

Etaient présents : 11 membres – 3 procurations – 14 votants

Espaces naturels

327/2023 Etude GEMAPI

Monsieur Gérard FREITAG présente :

Contexte :

La GEMAPI, Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations est confiée aux EPCI à fonds propres et donc à notre communauté de Communes depuis 2014.

À la création de la commission « **Environnement et cadre de vie** » en 2021, la GEMAPI a été reconnue comme une compétence prioritaire à activer afin de se saisir d'un certain nombre de problèmes liés à nos cours d'eau, tels que la présence d'embâcles, l'invasion de plantes exotiques, le dépérissement de la ripisylve, le transport des matériaux, l'érosion et l'entretien des berges et, plus largement, la prise en compte des problématiques liées à notre bassin versant en Val d'Argent.

La mise en place d'une **taxe GEMAPI** a été adoptée par ailleurs par notre Conseil Communautaire en 2022. Il s'agissait alors de savoir à quelle instance serait confiées les études, l'ingénierie et la programmation de travaux avérés nécessaires.

Diverses consultations ont eu lieu :

- une rencontre avec Rivière de Haute Alsace (RHA) le 2 mars 2023 ;
- une rencontre avec le SDEA le 20 avril 2023.

La Commission a également consulté des responsables de l'Agence de l'Eau le 10 juillet dernier.

Deux options se sont alors présentées :

- Déléguer plus ou moins la maîtrise d'ouvrage soit à RHA, soit au SDEA
- Conserver pleinement la compétence en activant un programme pluriannuel de travaux grâce à l'appui tactique et financier de l'Agence de l'Eau directement, intégrant en particulier les études et les compétences de la Fédération de Pêche du Haut Rhin.

La commission s'est prononcée pour la deuxième solution : conserver pleinement la compétence.

Elle se réaliserait de la façon suivante :

- Mettre à disposition la taxe GEMAPI pour mobiliser un levier financier,
- Initier une étude hydromorphologique et hydrobiologique complète du bassin versant de la Lièpvrette du Val d'Argent.
- Élaborer un programme pluriannuel global permettant de bénéficier aux meilleurs taux de l'aide financière de l'Agence de l'Eau.

L'intérêt de cette solution serait de parvenir à une vision globale ciblée sur le territoire du Val d'Argent, de cibler les zones et tronçons où des interventions auraient des effets concrets, de programmer ces interventions, de mettre les priorités et les ressources financières en adéquation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
sur proposition de la commission « Environnement – Cadre de Vie »

APPROUVE que la Communauté de Communes du Val d'Argent demeure maître d'ouvrage dans la mise en œuvre de la compétence GEMAPI,

AUTORISE le lancement d'une étude hydromorphologique et hydro-biologique complète du bassin versant de la Lièpvrette du Val d'Argent et la réalisation par la suite d'un programme pluriannuel de restauration et de renaturation et d'entretien sur le bassin de la Lièpvrette la concernant.

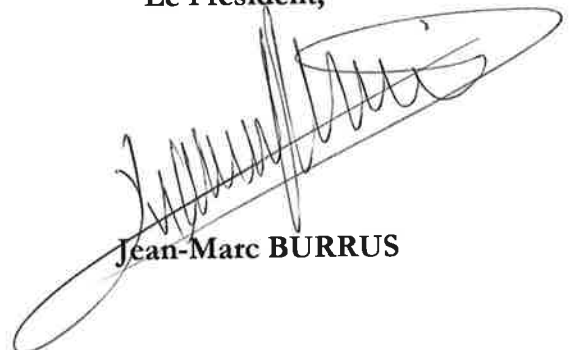
Délibération adoptée à à l'unanimité (14 voix pour)

La secrétaire de séance,



Christiane FORCHARD

Le Président,



Jean-Marc BURRUS